
L'enseignement scolaire de la philosophie en France

MARK SHERRINGHAM, inspecteur général de l'Éducation nationale

Héritier d'une tradition prestigieuse remontant aux collèges jésuites du 18^e siècle, l'enseignement scolaire de la philosophie en France présente un certain nombre de traits distinctifs : une vocation généraliste qui vise la formation du "citoyen éclairé", un enseignement élémentaire évitant le double écueil de l'encyclopédisme et de l'érudition spécialisée, une pédagogie de la liberté qui soutient l'expression organisée de la réflexion et du jugement. Mais ce modèle de l'enseignement philosophique, s'il peut rester une source d'inspiration pour nos partenaires européens, doit aussi assumer dans la sérénité quelques évolutions indispensables.

L'enseignement de la philosophie dans notre pays n'est pas limité à l'université. La philosophie est depuis le Premier Empire (s'inspirant de la tradition des collèges des jésuites), et à l'exception d'une éclipse de 1852 à 1863, une matière obligatoire dans l'enseignement secondaire, circonscrite à la dernière année du lycée.

Elle est présente aujourd'hui en terminale dans la voie générale (8 h en série L, 4 h en série ES, et 2 h + 1 h en série S) et dans la voie technologique

(1 h + 1 h) et est sanctionnée par une épreuve au baccalauréat. Mais la philosophie est également présente en tant que telle dans les classes préparatoires aux écoles normales supérieures, sous la forme d'une épreuve de "culture générale" dans les concours d'entrée aux écoles commerciales ainsi que dans le cadre d'une épreuve de "français/philosophie" pour les concours des écoles d'ingénieurs. Il faut également mentionner la présence déjà réelle mais très inégale d'un enseignement de philosophie dans un certain nombre de

■ ■ ■ secteurs de l'enseignement supérieur (droit, médecine, sciences, instituts d'études politiques, écoles d'ingénieurs, écoles commerciales...), présence régie, bien entendu, par le principe de l'autonomie des universités et par les projets d'établissement. Enfin la philosophie générale et la philosophie de l'éducation furent également enseignées comme matières obligatoires associées à la psychologie de l'enfant et à la pédagogie générale dans les Écoles normales d'instituteurs jusqu'à leur disparition en 1991. Elle a conservé une place aujourd'hui dans les IUFM, place qui varie selon les établissements, et il est légitime d'espérer que le futur cahier des charges national de la formation des maîtres l'inscrira comme un élément fondateur de l'identité professionnelle de tous les enseignants.

Une vocation généraliste

C'est dire qu'en France, l'enseignement de la philosophie n'est pas réservé aux étudiants qui souhaitent se spécialiser à l'université dans cette discipline ou envisagent d'en faire leur activité professionnelle future. Dans la tradition française l'enseignement de la philosophie présente donc une vocation généraliste : il a pour fin de s'adresser à tous les élèves en terminale, et il déborde le cadre strictement universitaire au niveau de l'enseignement supérieur. Dans notre tradition, l'enseignement de la philosophie se voit ainsi reconnaître une valeur éducative éminente, dont il importe maintenant de relever les principaux traits distinctifs.

La formation du citoyen

C'est, en premier lieu, un enseignement qui vise son propre dépassement.

L'enseignement de la philosophie n'a pas sa fin en lui-même. Il ne s'agit pas seulement ni d'abord de donner aux élèves la maîtrise d'un domaine disciplinaire particulier en vue d'une éventuelle spécialisation dans l'enseignement supérieur. Au travers de la maîtrise de la philosophie, ce qui est visé c'est la liberté de penser, liberté constitutive de la formation de l'homme et du citoyen, et contribuant à fonder l'idéal français de la République, même si c'est à Victor Cousin, sous "la Restauration" que revient le mérite d'avoir fixé cet enseignement dans ses traits essentiels. On retrouve là l'inspiration de Montesquieu pour lequel le régime républicain suppose la vertu des citoyens, vertu qui se décline d'abord comme la capacité d'exercer librement son jugement. On comprend bien qu'en ce sens, l'enseignement scolaire de la philosophie est ordonné à une fin qui lui est à la fois supérieure et complètement intérieure. La République dépasse l'enseignement de la philosophie, mais son contenu et ses conditions de possibilité demeurent en même temps pleinement philosophiques. Le premier trait du modèle français est donc de reposer sur l'union intime d'un enseignement scolaire et d'un régime politique qui suppose des citoyens "éclairés" et des hommes libres.

Le refus de l'encyclopédisme et de l'érudition

Parce qu'il est situé au lycée et qu'il vise la formation du citoyen "éclairé", l'enseignement de la philosophie cherchera à éviter le double écueil de l'encyclopédisme et de l'érudition spécialisée. Ce qu'indique clairement la conception habituelle du programme scolaire de cet enseignement qui se déploie autour de

deux axes principaux : les notions et les auteurs. Les notions ne renvoient volontairement à aucun découpage de type universitaire. Elles recouvrent actuellement cinq champs pour la voie générale : le sujet, la culture, la raison et le réel, la politique, et la morale. Pour la voie technologique, le programme prévoit trois champs : la culture, la vérité et la liberté. Chaque champ renvoie, à son tour, à une liste de notions, comme, par exemple, la perception, le désir, le langage, la religion, la démonstration, la vérité, l'État, ou le devoir. À ces champs et aux notions qui les précisent, le nouveau programme de 2003 a joint une liste de "repères" qui présentent un caractère opératoire et, à des degrés variables, transversal, et qui peuvent être mobilisés en relation avec l'examen des notions et des œuvres : absolu/relatif, abstrait/concret, cause/fin, idéal/réel, légal/légitime, transcendant/immanent, etc.

À côté des notions et des repères, on trouve une liste d'auteurs, dans la mesure où "l'étude d'œuvres des auteurs majeurs est un élément constitutif de toute culture philosophique". En vue du baccalauréat, les œuvres seront obligatoirement choisies parmi celles des auteurs figurant dans cette liste, commune à toutes les voies et à toutes les séries, et qui fait apparaître assez classiquement trois périodes : l'Antiquité et le Moyen Âge (avec quinze auteurs de Platon à Guillaume d'Ockham), la période moderne (avec dix-huit auteurs de Machiavel à Kant), la période contemporaine (avec vingt-quatre auteurs de Hegel à Foucault). Sur les quarante deux philosophes des périodes moderne et contemporaine, il est intéressant de

noter que dix-neuf sont français ou de langue française, dix sont anglais ou ont composé la majeure partie de leur œuvre en langue anglaise, neuf sont de langue allemande et quatre appartiennent à d'autres nations européennes.

Un enseignement élémentaire

Cet enseignement se proclame encore volontiers "élémentaire", c'est-à-dire qu'il a l'ambition de poser les premiers éléments de la culture et du raisonnement en philosophie. Le professeur de philosophie en terminale se conçoit naturellement comme "l'instituteur" de ses élèves par rapport à la philosophie, c'est-à-dire celui qui installe l'élève et l'établit dans le champ philosophique. Ceci explique en particulier le refus de toute érudition spécialisée de type universitaire, et la résistance à l'implantation d'une perspective historique dans cet enseignement. Les repères historiques sont bien évidemment présents, mais le cours de philosophie ne se décline jamais comme un exposé chronologique de doctrines mortes ou (dé)passées. Car cet enseignement vise à développer d'abord la capacité de "réflexion personnelle" de l'élève, et il suppose le déploiement de cette même capacité chez le maître qui en donne l'exemple à travers la construction de son cours et la pratique de la leçon de philosophie.

Le professeur de philosophie n'est pas en situation d'extériorité érudite ou historique par rapport aux problèmes qu'il traite. Il lui est demandé de s'approprier personnellement le contenu de son enseignement et de manifester de façon exemplaire cette réflexion personnelle, cette personnalisation de la pensée, qui



■ ■ ■ est aussi exigée de ses élèves. Mais l'appropriation personnelle dont le maître donne l'exemple à travers la leçon de philosophie n'a rien à voir avec la boursofflure de la subjectivité individuelle du professeur qui se donnerait en pâture ou en spectacle à ses élèves. Ce n'est pas l'énoncé d'une opinion personnelle qui s'exprimerait à la première personne. Ce n'est pas non plus l'exposé, même brillant, des systèmes philosophiques. Au contraire, c'est à travers la recherche obstinée de l'universel, l'intégration de la position des problèmes par les grands auteurs de la tradition philosophique et le refus des opinions individuelles que se construit progressivement le cours de philosophie.

L'enseignement de la philosophie en terminale repose sur l'intériorisation universalisante de son contenu par le professeur qui est ainsi appelé à devenir véritablement un "maître". Naturellement cette haute ambition n'est pas toujours atteinte par le professeur ni perçue par les élèves, mais elle demeure l'idéal fondateur du cours de philosophie. Même si tout professeur de philosophie ne parvient pas toujours à devenir pleinement "l'auteur de son propre cours", il lui revient au moins la responsabilité de proposer à ses élèves une progression et une problématisation des notions du programme qu'il ne peut pas simplement reproduire à partir d'un quelconque manuel.

Une pédagogie de la liberté

L'enseignement scolaire de la philosophie en France se présente ainsi comme un mélange assez unique de liberté et de contrainte. Le professeur est libre de construire son cours, mais il doit traiter les

notions du programme. Pour le baccalauréat, le professeur peut choisir librement les œuvres, mais à l'intérieur d'une liste d'auteurs qui est limitative. Le professeur ne se voit imposer aucune doctrine ni aucune manière de traiter les questions abordées, mais il doit éviter l'exposé historique des doctrines ou la simple présentation des idées des philosophes. Le professeur n'est assujéti à aucune pédagogie officielle, mais il doit mettre en œuvre la leçon de philosophie avec ses traits caractéristiques qui ont été soulignés précédemment.

En fait la pédagogie de cet enseignement se veut une pédagogie de la liberté qui repose sur deux piliers : la leçon pour le professeur, et la dissertation pour l'élève. Dans les deux cas, ce qui est visé c'est la maîtrise de l'expression organisée de la réflexion personnelle. Mais à travers la leçon et la dissertation, il n'est pas essentiellement question de la pratique argumentative. La finalité n'est pas, malgré les apparences, la maîtrise d'une capacité à argumenter, c'est-à-dire à présenter des raisonnements convaincants sur n'importe quel sujet. En philosophie, le raisonnement n'est pas en droit séparable de son objet, il n'y a pas de forme vide de l'argumentation qu'on pourrait plaquer de l'extérieur sur la question abordée, sinon l'enseignement de la philosophie se dissoudrait dans son double rhétorique et sombrerait dans son contraire sophistique.

En ce sens, l'idéal français du cours de philosophie est plus proche qu'il n'y paraît de la perspective de la philosophie analytique, dans la mesure où il s'agit d'abord de construire un problème

en l'extrayant de la langue et de la pensée communes et de parvenir à travers l'analyse attentive de ses composantes à la formalisation des réponses appropriées.

Du modèle à la réalité

L'enseignement de la philosophie en France a donc tous les traits d'un véritable modèle : la cohérence interne, le caractère systématique, la dépendance réciproque de ses éléments constitutifs, l'équilibre de ses composantes internes et externes. Cet enseignement suppose enfin l'existence d'un corps de professeurs hautement qualifiés, ce que garantit le recrutement par des concours très exigeants : le CAPES et l'agrégation de philosophie.

Telles sont les caractéristiques principales du modèle, mais qu'en est-il de la réalité ?

On constate aujourd'hui une grande adhésion des professeurs au nouveau programme de philosophie, ainsi qu'un grand sérieux dans son application rigoureuse et complète. On constate aussi la volonté des professeurs d'aider de façon systématique leurs élèves à maîtriser la pratique de la dissertation et de l'explication de textes. On constate encore un assez large soutien des élèves à la classe de philosophie, y compris dans la voie technologique, même si subsiste la crainte, de moins en moins justifiée, de l'arbitraire de la notation au baccalauréat. Tous ces éléments positifs doivent permettre d'engager dans la sérénité une réflexion sur les évolutions indispensables. Fort de la solidité de cet enseignement, qui a su jusqu'à présent se préserver de la démagogie facile ou

de la déconstruction prétendument novatrice, il est aujourd'hui possible d'ouvrir un certain nombre de chantiers.

Des évolutions nécessaires

Tout en maintenant les deux piliers de la pédagogie de la philosophie en terminale que sont la leçon et la dissertation, il peut être utile d'approfondir la réflexion sur la diversité des situations pédagogiques que l'on peut proposer aux élèves, non seulement dans la voie technologique comme y invite déjà explicitement leur programme, mais aussi dans la voie générale. Ce souci de didactique n'a rien de révolutionnaire : il était déjà présent dans la circulaire d'Anatole de Monzie de 1925. Sans tomber dans les travers du "pédagogisme", mais aussi sans craindre la véritable réflexion didactique, les professeurs de philosophie, épaulés par les corps d'inspection, doivent poursuivre le travail sur cette question de la plus grande variété des situations à offrir à leurs élèves dans la classe de philosophie.

À cet égard, la réflexion engagée par l'inspection générale sur "l'évaluation des acquis des élèves" peut servir de fil conducteur. Il ne s'agit pas de "baisser les bras" ou de s'adapter par le bas au défi de la "massification", mais bien d'imaginer toutes les activités, modalités de travail et tous les exercices qui peuvent être proposés aux élèves tout en respectant et en consolidant effectivement les hautes ambitions culturelles et intellectuelles de cet enseignement. C'est dans la classe de philosophie que pourrait ainsi se surmonter de façon exemplaire le conflit récurrent entre les tenants du savoir et ceux de la pédagogie.



- ■ ■ gie, conflit qui continue malheureusement de peser sur l'évolution indispensable de l'enseignement au lycée.

Le deuxième chantier qu'il devient souhaitable d'ouvrir est celui de la possibilité d'étendre l'enseignement de la philosophie au lycée en dehors du cadre de la classe de terminale. L'exemple d'autres pays européens comme l'Allemagne (dans plusieurs de ses Länder), l'Italie, l'Espagne ou le Portugal peuvent nous y encourager. Le rapport annexé à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École d'avril 2005 a, pour sa part, clairement envisagé la possibilité d'un enseignement de préparation à la philosophie en classe de première L. La réflexion sur les modalités de cet enseignement en classe de première est aujourd'hui nécessaire, non seulement pour enrayer le déclin de la série littéraire dans notre pays, mais aussi pour aborder la question des conditions d'une progressivité philosophiquement pertinente de l'enseignement de la philosophie au lycée. Et il est important d'ajouter que cette question de la philosophie en classe de première ne saurait se cantonner a priori à la seule série littéraire.

Le troisième chantier consiste à s'interroger sur l'équilibre, il faudrait plutôt parler aujourd'hui du déséquilibre, qui existe dans l'enseignement de la philosophie entre les trois séries de la voie générale. Est-il vraiment clairvoyant de vouloir défendre absolument un horaire de 8 heures par semaine pour la série littéraire qui ne concerne plus que 12 % des élèves, pas forcément les meilleurs, ou ne vaudrait-il pas la peine d'envisager un rééquilibrage global de

l'horaire entre les filières de la voie générale, au profit de la série scientifique qui est devenue aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, la seule véritable filière d'excellence ?

Le quatrième chantier consiste à réfléchir sur la nature de la contribution de la philosophie à l'enseignement du "fait religieux". Le rapport annexé de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École demande en effet que cet enseignement soit organisé de façon interdisciplinaire dans ses contenus et dans ses outils pédagogiques, et qu'il fasse l'objet d'un effort soutenu de formation initiale et continue pour les professeurs de lycée. Il serait paradoxal, dans ces conditions, que le professeur de philosophie au lycée soit le seul à demeurer dans l'incapacité d'intervenir sur un sujet aussi important pour l'avenir de la société française et de la laïcité républicaine.

On le voit, assuré de ses finalités, fier de ses traits spécifiques, fidèle à sa longue tradition, le modèle français de l'enseignement de la philosophie peut envisager l'avenir avec sérénité, pour peu qu'il accepte de s'engager dans la voie d'une évolution maîtrisée, et fondée, on ose à peine l'écrire tant cette belle expression a été galvaudée, sur un véritable "diagnostic partagé".

Une source d'inspiration

Mais ce modèle de l'enseignement français de la philosophie est-il unique en son genre, et mérite-t-il d'être imité, c'est-à-dire, doit-il inspirer d'autres pays en quête d'amélioration de leur système éducatif ?

Si l'on excepte le Royaume-Uni et les États-Unis, où il n'existe pas d'enseignement de la philosophie proprement dite au niveau du second degré, la plupart des autres pays européens disposent d'un tel enseignement au lycée. Il est, soit obligatoire (Italie, Espagne, Portugal), soit optionnel (Allemagne, Suisse, Suède) ; il est réservé à la dernière classe du second degré ou il est étendu aux trois dernières années de notre lycée, il est organisé selon une perspective historique ou il aborde les grandes questions philosophiques dans un arrangement systématique (anthropologie, éthique, épistémologie, etc). On le voit, notre modèle français de philosophie au lycée n'est sans doute pas aussi unique que certains aiment à le penser. Cependant il possède bien des traits spécifiques, dont certains sont sans doute accessoires comme sa concentration sur la seule classe de terminale et son évaluation à travers une épreuve dans un examen national (le baccalauréat).

D'autres caractéristiques sont en revanche plus essentielles comme le caractère ouvert de son programme qui définit un cadre de référence plus que des contenus explicites et qui n'impose aucune progression ou organisation du cours ; sa méthode où la liberté laissée au professeur suppose la maîtrise de cet enseignement, où la position des problèmes remplace le simple énoncé des doctrines ; ses outils privilégiés que sont la leçon pour le professeur et la dissertation pour l'élève ; la finalité de la réflexion personnelle aussi bien pour le professeur que pour l'élève ; l'absence de perspective historique ou encyclopédique ; enfin son lien intime avec une finalité politique, l'idéal républicain et la formation du citoyen éclairé. Aucun de ces traits n'est sans doute directement transposable hors de nos frontières, mais ils peuvent tous nourrir la réflexion de nos partenaires européens et de tous les pays qui souhaitent établir ou étendre un enseignement philosophique dans le second degré.